

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

À toutes les personnes de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et des arrondissements d'Anjou, du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Saint-Léonard demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et qui sont susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous, veuillez noter que :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 8 avril 2024 à 18 h 30, les premiers projets des règlements suivants :**

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RC06-27008), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation (RCA10-27015) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2024 (RCA23-27004) dans le but de favoriser la transition écologique et de simplifier les procédures administratives (RCA24-27002) - 1249099002.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

- Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006) afin d'introduire des dispositions relatives à certains usages commerciaux adjacents à un logement (RCA07-27006-4) - 1235092007.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 25 avril 2024, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).**

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [Dossiers à l'étude en matière d'urbanisme dans MHM](#)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 16<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2024.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**